

FICHE DE SECURITE  
selon directive européenne 1907 / 2006

**1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

Nom commercial: **bio pin / Habiter Lasure à la cire d'abeilles**  
Article n°: 0150  
Application: Couche pour bois d'intérieur

Données relatives au producteur/fournisseur

Producteur: bio pin Vertriebs GmbH  
Rue : Linumweg 1-8  
Code postal/lieu : D - 26441 Jever  
Téléphone : 04461/7575-0  
Email : info@biopin.de

**2. Identification des dangers**

. **Classification de la substance ou du mélange**  
. **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.  
**Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE: néant**

**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

. **Système de classification.**

La classification correspond aux listes de la CE. Elle est complétée néanmoins d'informations tirées des publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

**Éléments d'étiquetage**

. **Classification selon le règlement (CE) N. 1272/2008: néant**

. **Pictogrammes de danger: néant**

. **Mot clé: néant**

. **Indications concernant les dangers: néant**

. **Des informations complémentaires:**

P102 Conserver hors de la portée des enfants

**Autres dangers**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

. **PBT: non applicable**

. **vPvB: non applicable**

**3. Composition/informations sur les composants**

Caractérisation chimique: Mélange

Composants dangereux: non

Nom du produit:  
Cas-Nr:  
Concentration:  
Symb.:  
Phrases R:

#### **4. Premiers secours**

Après inhalation :	Aérer
En cas de contact avec les yeux :	Rincer abondamment à l'eau
En cas de contact avec la peau:	Rincer abondamment à l'eau
En cas d'ingestion:	Rincer la bouche – et boire abondamment.

#### **5. Mesures en cas d'incendies**

Extincteur appropriés: Mousse, CO<sub>2</sub>, extincteur sec, sable

Extincteur inappropriés:

#### **6. Mesures en cas de libération involontaire**

Pour personnes exposées	
Mesures de prévention	Eviter le contact avec la peau et les yeux!
Mesures de protection de l'environnement:	Ne pas écouler dans les eaux, la canalisation, les sols.
Nettoyage:	Ramasser le produit écoulé avec un absorbant non combustible (sable) et respecter les règles d'élimination des ordures!

#### **7. Application et entreposage**

Indications pour une utilisation sûre :	Les chiffons imbibés du produit doivent restés étendus (risque d'auto-inflammation)
Directive relative aux lieux d'entreposage et aux récipients	
Indication pour entreposage avec d'autres produits:	Entreposer au frais. Craint le gel

#### **8. Limite d'exposition et équipement personnel de protection**

Mesures de sécurité techniques:	Aucune mesure nécessaire
Mesures de sécurité personnelles:	
Protection des mains:	
Protection des yeux:	
Mesures générales de sécurité et d'hygiène:	

#### **9. Propriétés chimiques et physiques:**

Données générales	
couleur:	incolore - laiteux, ton –dans différente couleur
odeur:	typique, doux
Valeur pH:	env. 7,5



N° d'immatriculation du risque  
Fiche de risque  
Dénomination dans les papiers de transport. :

**Transport maritime IMDG-Code / GGVSee**

N'est pas une matière dangereuse selon les directives de transport.

Classe  
Groupe d'emballage  
UN n°  
Marine Pollutant  
EMS - n°  
Immatriculation du risque  
Immatriculation supplémentaires

**Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR**

N'est pas une matière dangereuse selon les directives de transport.

classe  
Groupe d'emballage  
UN n°  
Nom technique correct:

**15. Prescriptions**

Selon les prescriptions sur les produits dangereux voire selon les directives EG, le produit n'a pas besoin d'être caractérisé:

Prescriptions :  
Symbole danger  
Dénomination sur étiquette  
Phrases R  
Phrases S

Directives nationales  
ChemVOCFarbeV:

Valeur limite européenne pour VOC e/Wb = 130g/l. Depuis 2010. Ce produit contient maximal 1g/l.

Directive VOC (Suisse)

---

**16. Données particulières**

Les données correspondent à l'état actuelle de nos connaissances et expériences. La fiche de sécurité décrit nos produits en ce qui concerne les exigences de sécurité. Il ne s'agit pourtant pas de promesse de qualité et de description de qualité.